Bilan social

Le bilan social n'est pas systématiquement généré en début d'année.

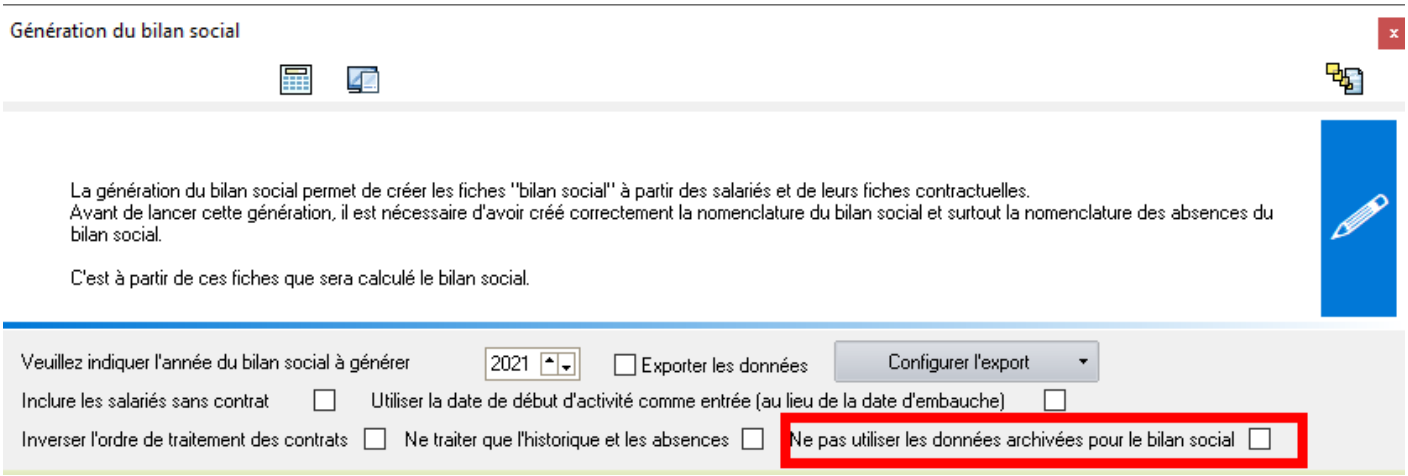
Par conséquent, et jusqu'à présent, lorsqu'il était généré en cours d'année suivante, les données du bilan social étaient celles des salariés et contrats au moment de la génération.

Par exemple, pour un contrat en CDD en 2021 qui passe en CDI en mars 2022, le contrat dans le bilan social 2021 était en CDI.

Pour palier à ce problème, depuis la mise à jour de décembre 2021, les données utilisées par le bilan social sont archivées chaque fin de mois.

Avec la mise à jour de mars 2022, par défaut lors de la génération du bilan social, c'est l'archivage enregistré fin décembre.

Ainsi, dans l'exemple précédent, le contrat dans le bilan social 2021 sera toujours CDD.



Il est cependant possible de générer le bilan social comme auparavant en cochant la case correspondante.

> Si la mise à jour de décembre 2021 a été passée après l'ouverture de janvier 2022, l'archivage n'a pas pu se faire. Par conséquent les modifications effectuées au cours de la période de janvier seront prise dans le bilan social. En revanche, les modifications de février ne seront pas reprises car le bilan social utilisera les données archivées fin janvier.

Exemple : Si la mise à jour de décembre 2021 a été passée après l'ouverture de janvier 2022

- Un salarié est en CDD en 2021.
- Si en janvier il passe CDI -> Le bilan social indiquera CDI
- Si c'est en février qu'il passe CDI -> le bilan social indiquera CDD

Revision #1
Created 2022-03-08 11:55:47 UTC by Valéry HUMEZ
Updated 2022-03-08 12:24:43 UTC by Valéry HUMEZ